

Acte de candidature Maribel Social – M8

A adresser, au plus tard le 29/11/2024, par mail, à mirabel@apefasbl.org.

Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, le Fonds Mirabel dispose des moyens nécessaires à la création d'emplois à durée déterminée, répondant à certains critères (détaillés au pt.2).

Si vous souhaitez poser votre candidature, merci de compléter ce document et de le renvoyer par mail pour le 29/11/2024 au plus tard.

Toute candidature reçue après cette date sera automatiquement sur liste d'attente.

1. Conditions pour rentrer cet acte de candidature au Fonds

- ✓ L'institution doit ressortir de la SCP 319.02 ;
- ✓ L'institution doit être agréée par une des autorités subsidiaires ;
- ✓ L'acte de candidature doit être **complet et lisible** ;
- ✓ La candidature doit respecter les critères imposés par le Fonds (détaillés au pt2).

Toute candidature reçue ne répondant pas aux critères ci-dessus ne sera pas traitée.

2. Critères des postes proposés

2.1 Fonction

Pour cette attribution, le Fonds souhaite privilégier les fonctions au plus proches des bénéficiaires.

- Educateur ▪ Educatrice
- Aide-soignant ▪ Aide-Soignante
- Puériculteur ▪ Puéricultrice
- Assistant social ▪ Assistante sociale
- Assistant en psychologie ▪ Assistante en psychologie

Cependant, une certaine flexibilité pour d'autres fonctions est possible sous réserve d'une motivation valable détaillée au pt5 de l'acte de candidature.

Exemples :

- L'engagement d'un poste administratif pour soulager l'équipe éducative dans la gestion et l'envoi des documents.
- L'engagement d'un poste ouvrier, toujours dans un but de soulager l'équipe au plus proche des bénéficiaires, est également possible.

2.2 Contrat, temps de travail & subside du Fonds

Les créations de postes concernent :

→ Un contrat à durée déterminée de maximum 12 mois, démarrant le 01/01/2025 et se terminant le 31/12/2025

Le Fonds ne prendra plus en charge le contrat au 31/12/2025, il ne sera pas possible de reporter du temps de travail sur l'année 2026.

→ Ce contrat est pour un temps de travail maximum de 1 ETP.

Il n'est pas obligatoire d'engager un temps plein. L'engagement d'un temps partiel est accepté.

Exemple de contrats possibles :

- ✓ Un contrat 1 ETP commençant le 01/01/2025 et finissant le 31/12/2025 ;
- ✓ Un contrat 0,5 ETP commençant le 01/06/2025 et finissant le 01/10/2025 ;
- ✓ Un contrat 0,2 ETP (augmentation du temps de travail en interne à la demande du travailleur → CCT 35) commençant le 01/07/2025 et finissant le 31/12/2025

→ Le Fonds ne prendra en charge aucune ancienneté.

L'aide financière du Fonds est calculée sur le forfait de la fonction octroyée à 0 année d'ancienneté.

Si vous souhaitez plus de détails sur le calcul de l'aide financière, nous vous invitons à consulter le document de travail du Fonds.

2.3 Répartition des postes & critères de priorité

L'octroi des postes se fera en suivant la clé de répartition du Fonds, à savoir :

Secteur	%
A.A.J.	34,00
AVIQ	48,00
COCOF	10,00
Adultes en diff.	6,50
SASPE	1,00
Germano.	0,30
AIS	0,20

Pour les secteurs qui ne sont pas repris dans ce tableau (ex : secteur de la promotion du logement), le comité de gestion s'engage à garantir un minimum d'attribution.

Les critères suivants augmentent la priorité de l'institution à l'octroi d'un poste :

- Augmentation du temps de travail d'un travailleur en interne
- L'institution n'a jamais eu de poste Maribel (hors poste cadre pour les secteurs AAJ et SASPE)
- Réduction de la pénibilité du travail pour l'équipe proche des bénéficiaires

3. Consultation du personnel et avis syndical

- Pour les institutions disposant d'une instance représentative du personnel

L'acte de candidature doit faire l'objet d'une discussion au sein du Conseil d'Entreprise ou, à défaut, du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail ou de la Délégation syndicale. L'acte de candidature sera accompagné de l'avis émis par les délégués de l'instance représentative des travailleurs en place dans l'institution (PV de la réunion) et, ensuite, transmis par l'employeur au fonds Mirabel, par mail.

- En cas d'absence d'instance représentative du personnel au sein de l'institution

Pour toutes les asbl candidates qui ne disposent pas d'instance représentative du personnel au sein de leur institution, l'acte de candidature doit être soumis pour avis à l'ensemble du personnel occupé par voie d'affichage pendant une durée de 15 jours calendrier en un lieu accessible à tous les membres du personnel.

Une copie de l'acte de candidature complété sera envoyée, dès le début de la procédure d'affichage, aux 3 secrétariats régionaux des Organisations Syndicales représentées au sein de la Sous-Commission Paritaire 319.02 : soit la CGSLB, la CNE et le SETCa. L'envoi se fera par courrier recommandé ou par mail.

Pour être recevable, l'acte de candidature devra être accompagné soit de la copie du mail transmis aux organisations syndicales, soit de l'avis des 3 secrétaires syndicaux régionaux visés (les adresses figurent en annexe), soit de la preuve de l'envoi en recommandé.

Dès les 15 jours d'affichage passé, il n'est pas nécessaire d'obtenir une réponse de la part des permanents pour nous envoyer l'acte de candidature. La preuve de l'envoi est suffisante.

4. Identification de l'institution et de la personne de contact

Dénomination de l'institution	
N° d'immatriculation à l'ONSS	
N° d'agrément (<i>si d'application</i>)	
Secteur de l'institution	
N° de dossier Maribel (<i>si d'application</i>)	
Adresse	
Téléphone	
N° du compte bancaire	
Nom et prénom de la personne de contact	
Fonction de la personne de contact	
Adresse e-mail	

 Si vous n'avez pas de dossier Maribel, merci de joindre une preuve d'identité bancaire.

5. Poste souhaité & motivations

Fonction souhaitée	
Période du contrat envisagé (date à date)	
Temps de travail souhaité (ETP)	
<u>Motivations :</u>	

Liste des permanents syndicaux – 319.02

Bruxelles – Brabant wallon				
CGSLB	Monsieur BONNEAU Mickaël	mickael.bonneau@cgsלב.be	Rue des Vieilles Prisons, 7 1400 Nivelles	Brabant wallon
CGSLB	Madame SOLE Anouchka	anouchka.sole@cgsלב.be	Boulevard Baudouin, 11-1 1000 Bruxelles	Bruxelles
CNE	Madame DEVIGNE Sarah	Sarah.Devigne@acv-csc.be	Rue des Canonniers, 14 1400 Nivelles	Bruxelles / Brabant wallon
SETCA	Madame DE PAEPE Gladys	sgdepaepe@setca-fgtb.be	Rue Joseph Stevens, 7 1000 Bruxelles	Bruxelles
SETCA	Madame REKINGER Claudia	creckinger@setca-fgtb.be	Rue de l'Evêché, 11 1400 Nivelles	Brabant wallon
Hainaut				
CGSLB	Monsieur DUCARMOIS David	david.ducarmois@cgsלב.be	Rue des Canonniers, 30A 7000 Mons	Hainaut central
CGSLB	Madame PIRO Alesia	alesia.piro@cgsלב.be	Avenue des Alliés, 8 6000 Charleroi	Charleroi
CGSLB	Madame DELDICQUE Anne-Claire	anne.claire.deldicque@cgsלב.be	Grand'Rue, 4-6 7900 Leuze	Hainaut occidental
CNE	Madame SNYDERS Maité	maite.snyders@acv-csc.be	Rue Prunier, 5 6000 Charleroi	Charleroi
CNE	Monsieur CAUDRON Eric	eric.caudron@acv-csc.be	Rue Claude de Bettignies, 10-12 7000 Mons	Hainaut
SETCA	Monsieur LEONET Guy	gleonet@setca-fgtb.be	Rue de Gozée, 202 6110 Montignies-le-Tilleul	Charleroi
SETCA	Madame GERVASI Sabrina	sgervasi@setca-fgtb.be	Place Communale, 15 7100 La Louvière	Hainaut – La Louvière
SETCA	Monsieur CHERON Steve	scheron@setca-fgtb.be	Rue Chisaire, 32-34 7000 Mons	Hainaut - Mons
SETCA	Madame BOEL Catherine	cboel@setca-fgtb.be	Rue Roc-St-Nicaise, 4-6 7500 Tournai	Hainaut - Tournai
Namur - Luxembourg				
CGSLB	Monsieur JONCKERS Bertrand	bertrand.jonckers@cgsלב.be	Rue Borgnet, 12-1 5000 Namur	Namur / Luxembourg
CNE	Madame FRANCOIS Valérie	valerie.francois@acv-csc.be	Chaussée de Louvain, 510 5004 Bouge	Namur
SETCA	Madame PLUYMEN Pascale	ppluymen@setca-fgtb.be	Rue des Martyrs, 78 6700 Arlon	Luxembourg
SETCA	Monsieur VAUSE Sébastien	svause@setca-fgtb.be	Rue Dewez, 40-42 5000 Namur	Namur
Liège				
CGSLB	Monsieur JARDON Fabrice	fabrice.jardon@cgsלב.be	Boulevard Piercot, 11 4000 Liège	Liège
CNE	Madame HILT Véra	Vera.hilt@acv-csc.be	Rue d'Aix-la-Chapelle, 89 4700 Eupen	Liège
CNE	Madame STREEL Brigitte	brigitte.streel@acv-csc.be	Boulevard Saucy, 10 4020 Liège	Liège
SETCA	Monsieur THOMAS Morgan	mthomas@setca-fgtb.be	Pont aux Lions, 23 Galerie des 2 places (5 ^{ème} étage) 4800 Verviers	Verviers
SETCA	Madame DELHAYE Sandra	sdelhaye@setca-fgtb.be	Place St-Paul, 9-11 4000 Liège	Liège

Mon acte de candidature est-il complet ?

- Points 4 & 5 et l'acte de candidature complet et lisible
- Preuve de la concertation sociale :
 - PV CPPT signé
 - ou
 - PV DS signé
 - Ou
 - PV CE signé
 - Ou
 - Preuve d'envoi aux permanents régionaux
- Preuve d'affichage (si pas de concertation en interne)
- Si nouvelle institution, preuve d'identité bancaire

